AR PREFECTURE

047-200020550-20201209-DL2020_40-DE

Regu le 11/12/2020

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 9 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 03/12/2020.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 24 délégués

<u>n° ordre 2020-40</u> Présents : 23 votants : 23

Étaient présents : 23 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI, Jean-Marc LLORCA, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant) (11 présents)

Albret Communauté: Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Isabelle SALIS, Messieurs Robert LINOSSIER, Frédéric SANCHEZ (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE (départ à 19h35 avant le vote de la DL 2020-42), Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (arrivé à 19h35 pour le vote de la DL 2020-42), Lionel LABARTHE (suppléant), Daniel HANROT (suppléant de M. J. Louis MOLINIE pour le vote de la DL 2020-42 à la DL 2020-47 et de M. Didier SOUBIRON pour le vote de la DL 2020-36 à la DL 2020-41) (12 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote: 0

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Olivia MOREAU Chargée des Affaires Générales et juridiques

Madame SANS Laurence : Secrétaire de Direction

AR PREFECTURE 047-200020550-20201209-DL2020_40-DE Regu le 11/12/2020

N° d'ordre : 2020-40

OBJET : Modification des tarifs de vente de matériels de collecte

Monsieur le Président propose les tarifs de vente de matériels de collecte comme suit :

Conteneur 770 litres: 150 €
Conteneur 240 litres: 55 €
Conteneur 140 litres: 36 €
Conteneur 120 litres: 30 €

D'autre part, M. le Président propose de pratiquer un abattement de 50% des tarifs précités pour les usagers qui souhaitent acquérir un conteneur dans le cadre de l'optimisation des services, lorsqu'il y a diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères.

Ouï l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessus proposés.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage: 11/12/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Le Président Alain LORENZELLI